

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES ORGANISME DE FORMATION CRE GRAND EST

### DÉSIGNATION

L'Organisme de Formation du Comité Régional du CRE Grand Est est un organisme de formations professionnelles destinées aux enseignants d'équitation et aux dirigeants de structures équestres. Son siège social est fixé au 13 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine. L'Organisme de Formation du CRE Grand Est met en place des formations interentreprises dans le Grand Est.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Organisme de Formation du CRE Grand Est.
- **Bénéficiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations inscrites au catalogue de l'Organisme de Formation du CRE Grand Est et qui regroupent des Bénéficiaires issues de différentes structures.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

### OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'**Organisme de Formation du CRE Grand Est** pour le compte d'un **Client**. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du **Client** aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du **Client**, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du **Client**.

## CONDITIONS FINANCIÈRES, RÈGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros, net de taxes. Le règlement du prix de la formation est à effectuer avant le début de la formation, à réception de facture, à l'ordre de l'Organisme de Formation du CRE Grand Est. Dans certains cas, le paiement peut être échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation. Toute somme non payée à l'issue de la formation entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. L'Organisme de Formation du CRE Grand Est aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'Organisme de Formation du CRE Grand Est. En cas de règlement par l'Organisme financeur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription à l'Organisme de Formation du CRE Grand Est. En cas de prise en charge partielle par l'Organisme financeur, la différence sera directement facturée par l'Organisme de Formation du CRE Grand Est au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, l'Organisme de Formation du CRE Grand Est se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Bénéficiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

# **DÉDIT ET REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT**

En cas de dédit signifié par le Client à l'Organisme de Formation du CRE Grand Est au moins 7 jours avant le démarrage de la formation, l'Organisme de Formation du CRE Grand Est offre au Client la possibilité :

- de repousser l'inscription du **Bénéficiaire** à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'**Organisme de Formation du CRE Grand Est**, et après accord éventuel de l'Organisme Financeur,
- de remplacer le **Bénéficiaire** empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'Organisme Financeur.

# ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE FORMATION

Toute formation commencée est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par l'Organisme de Formation du CRE Grand Est. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de l'Organisme de Formation du CRE Grand Est distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Bénéficiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent faire l'objet d'une demande de prise en charge par un Organisme Financeur. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'Organisme de Formation du CRE Grand Est.

En cas d'abandon pour cas de force majeur, le coût de la formation est calculé au prorata des jours de présence en formation. Sont considérés comme cas de force majeur : refus de l'employeur du congé de formation préalablement autorisé, en raison d'un impondérable professionnel lié à l'organisation de l'activité ou du service ; retour à l'emploi du bénéficiaire entre le moment de l'inscription et la sortie théorique de formation ; accident ou décès du bénéficiaire ou d'un proche (premier niveau) ; maladie ou hospitalisation du bénéficiaire.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, l'Organisme de Formation du CRE Grand Est se réserve le doit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 10 jours et 4 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- si l'annulation intervient moins de 3 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation



Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures et les formations se déroulent de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

### **EFFECTIF ET AJOURNEMENT**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'Organisme de Formation du CRE Grand Est peut alors proposer au Bénéficiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'Organisme de Formation du CRE Grand Est se réserve la possibilité d'ajourner la formation et ce sans indemnités.

### **CONVENTION ET ATTESTATION**

Pour chaque action de formation, une convention particulière est établie entre l'Organisme de Formation du CRE Grand Est, le Client et l'éventuel Organisme Financeur. Un exemplaire dûment renseignés, datés, et signés doit être retourné à l'Organisme de Formation du CRE Grand Est par tout moyen à la convenance du Client. À l'issue de la formation, l'Organisme de Formation du CRE Grand Est remet une attestation de formation au Bénéficiaire.

### **OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE**

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'Organisme de Formation du CRE Grand Est est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Bénéficiaires. L'Organisme de Formation du CRE Grand Est ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Bénéficiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'Organisme de Formation du CRE Grand Est, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Organisme de Formation du CRE Grand Est.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés par l'Organisme de Formation du CRE Grand Est pour assurer les formations ou remis aux Bénéficiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Bénéficiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'Organisme de Formation du CRE Grand Est. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Bénéficiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

# **DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

# **CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION**

L'Organisme de Formation du CRE Grand Est, le Client et le Bénéficiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'Organisme de Formation du CRE Grand Est au Client. L'Organisme de Formation du CRE Grand Est s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux Organismes Financeurs, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Bénéficiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par l'Organisme de Formation du CRE Grand Est comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise l'Organisme de Formation du CRE Grand Est à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

## PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque Bénéficiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'Offre de l'Organisme de Formation du CRE Grand Est.
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Bénéficiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Bénéficiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : **Organisme de Formation du CRE Grand Est**, 13 rue Jean Moulin, 54510 Tomblaine, ou par voie électronique à : <u>contact.of@cregrandest.fr</u>

En particulier, l'**Organisme de Formation du CRE Grand Est** conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Bénéficiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

# **DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE**

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le **Client** et l'**Organisme de Formation du CRE Grand Est** à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. À défaut, les Tribunaux de Nancy seront seuls compétents pour régler le litige.